



Malgré les interventions des organisations syndicales lors du groupe de travail sur le mouvement du 17 janvier, l'inspecteur d'académie maintient une modification profonde du mouvement, selon les préconisations du ministère.

Il confirme la suppression de la seconde phase du mouvement (qui permettait jusqu'à présent à environ un millier de collègues de demander des postes à titre provisoire)

Il confirme la mise en place de vœux géographiques élargis (11 zones dans le département) et obligatoires lors de l'unique phase du mouvement. Les collègues pourraient alors être affectés sur tout type de poste, y compris de remplaçants sans l'avoir réellement demandé.

Pour les organisations syndicales SNUIPP-FSU, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, CGT EDUC'ACTION et SUD EDUCATION ces propositions sont inacceptables. Elles limitent les choix des collègues et aboutiront à des mutations imposées. C'est une revalorisation de certains postes (remplaçants, ASH, directions, postes fractionnés...) qu'il faut mettre en œuvre.

Ces règles doivent être définitivement validées lors du CTSD du mardi 29 janvier. Il y a urgence à se mobiliser !

Les organisations syndicales invitent les collègues à un

Rassemblement mercredi 23 janvier à 14h30 devant la DSDEN (21 rue Jaboulay, Lyon7)

Pour exiger :

- **Le maintien de la 2^{nde} phase du mouvement**
- **Le refus des vœux géographiques élargis et obligatoires au 1^{er} mouvement**

Une audience sera demandée à l'inspecteur d'académie